

DOSSIER DE PRESSE

CONSEIL GENERAL

HAUTES-PYRENEES

Vendredi
20
décembre
2013

Pose de la 1^{ère} pierre de la déviation de Cadéac Un chantier routier de 5 millions d'euros



Après bien des années de difficultés, le projet de déviation de Cadéac connaît enfin une véritable avancée. Le tracé est validé, les terrains sont achetés, les procédures sont achevées, l'entreprise est sélectionnée : les travaux peuvent commencer. Un soulagement pour les habitants du village, une bonne nouvelle pour toute la vallée dont l'accès sera ainsi facilité.

Michel Pélieu en avait fait une priorité à son arrivée à la présidence du Conseil Général : « Pour débloquer le dossier, il fallait revoir totalement le projet et définir un nouveau tracé qui soit à la fois efficace et réaliste au regard des contraintes locales et financières. Le nouveau tracé a l'avantage de solutionner immédiatement le problème de Cadéac qui était prioritaire, tout en laissant des possibilités d'évolution future, pour dévier notamment les communes d'Ancizan et de Guchen. Et l'enquête publique qui a été réalisée a démontré l'adhésion de la population à ce choix. Pour ne pas perdre de temps, j'avais également demandé aux services des routes de mener toutes les procédures concomitamment : enquête publique, appel d'offre... »

Maintenant tout est prêt, les travaux peuvent commencer.»

Coût de l'opération :
5 M€

Financement :
100 % Conseil Général

Durée des travaux :
12 mois

Mise en service :
fin 2014

Entreprises :
Guintoli,
NGE génie civil,
Baudin Chateauneuf

CONTACT PRESSE :

Baptiste MAUREL
Directeur de la Communication
05 62 56 78 73 /// 06 30 01 98 24 - baptiste.maurel@cg65.fr

Déviaton de Cadéac : un soulagement pour les riverains, un progrès pour le développement économique

Le projet de déviation de la commune de Cadéac par connexion de la RD 19 à la RD 929, a pour objectif d'éviter la traversée du village, constituant ainsi un véritable projet d'intérêt général tant pour les habitants de la commune que pour les usagers de la route, que leurs déplacements soient à vocation touristique (circulation hivernale ou estivale) ou économique (déplacement poids-lourds notamment).

L'enquête publique qui s'est déroulée du 11 octobre au 13 novembre 2013 a démontré l'unanimité du projet et a obtenu l'avis favorable du commissaire enquêteur dans son rapport en date du 20 novembre 2013.

Améliorer la circulation routière et les conditions de sécurité des usagers

La déviation de Cadéac permettra d'améliorer la circulation routière et les conditions de sécurité des usagers de la route par la réalisation d'une infrastructure de transport adaptée au trafic, en dehors du centre bourg et visant à :

- améliorer les conditions de circulation, en particulier lors des pics de trafic pendant la période de vacances d'hiver ;
- améliorer la sécurité des usagers de la route ;
- augmenter l'accessibilité et donc l'attractivité des stations de ski et des équipements touristiques situés au sud de la commune de Cadéac.

Améliorer la sécurité et le cadre de vie des riverains

La déviation améliore également la sécurité et le cadre de vie des riverains, en réduisant le trafic au centre de la commune de Cadéac grâce à la réalisation d'une nouvelle infrastructure routière permettant ainsi :

- l'amélioration des conditions de sécurité des habitants du village ;
- la revalorisation du cadre de vie en limitant les trafics à ceux uniquement nécessaires à la desserte locale ;
- la réduction des émissions de polluants atmosphériques, les nuisances sonores et les vibrations.

Plus généralement, la déviation de Cadéac devrait permettre de redynamiser le centre-bourg.

Déviatiion de Cadéac : les principales caractéristiques de l'opération

La déviation de Cadéac est réalisée par la création d'une section à 2 x1 voies, permettant de relier la RD 19 (commune de Grézian, sur la rive droite de la Neste) à la RD 929 (commune d'Ancizan, sur la rive gauche de la Neste), sur une longueur de près de 600 mètres.

Le projet permet de dévier la majeure partie du trafic traversant actuellement la commune de Cadéac.

Les aménagements à réaliser :

- Un tracé neuf à 2 x 1 voie entre la RD 19 au droit de la déchetterie de Grézian (SICTOM de la vallée d'Aure) et la RD 929 (PR 55,5) ;
- Un ouvrage d'art pour le franchissement de la vallée de la Neste d'Aure, pont mixte bi-poutres, avec deux travées pour une longueur totale d'environ 140 m ;
- Un carrefour avec un tourne-à-gauche au niveau de la RD 19 ;
- Un carrefour en T, au niveau de la RD 929 ;

Au niveau de la déchetterie, la RD 19 en rive droite de la Neste sera reprise et réaménagée. La nouvelle voie se détachera ensuite de la RD 19 pour franchir la Neste d'Aure et traverser la prairie d'Ancizan sur un linéaire d'environ 400 mètres, avant de se raccorder à la RD 929. Les accès et circulation des deux routes départementales seront maintenus dans les deux sens.

Des zones de talus permettant un raccordement altimétrique aux deux routes départementales seront implantées de part et d'autre. Ceux-ci ont été travaillés afin d'être les plus fins et plus courts possible. Celui en rive gauche possédera un chemin d'exploitation pour l'entretien des ouvrages et d'accès pour les activités agricoles maintenues dans la plaine. Une piste d'entretien de l'ouvrage et du bassin de gestion des eaux sera également aménagée en rive droite.

Un aménagement durable

L'ouvrage d'art a été dimensionné en largeur et en hauteur afin de conserver :

- La ripisylve (ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives d'un cours d'eau) ;
- La fonction de corridor écologique de la vallée ;
- La transparence hydraulique, notamment en période de crue ;
- Les accès, circulation et activités agricoles et d'élevage présents dans la plaine.

Les eaux de ruissellement de la plateforme routière du projet sont récupérées et acheminées vers un bassin de rétention et de traitement par le biais de caniveaux à fente, implantés dans les bandes dérasées de part et d'autre des voies de circulation. Ces bandes sont équipées de dispositifs de retenue (glissière de sécurité en bois).

DOSSIER DE PRESSE

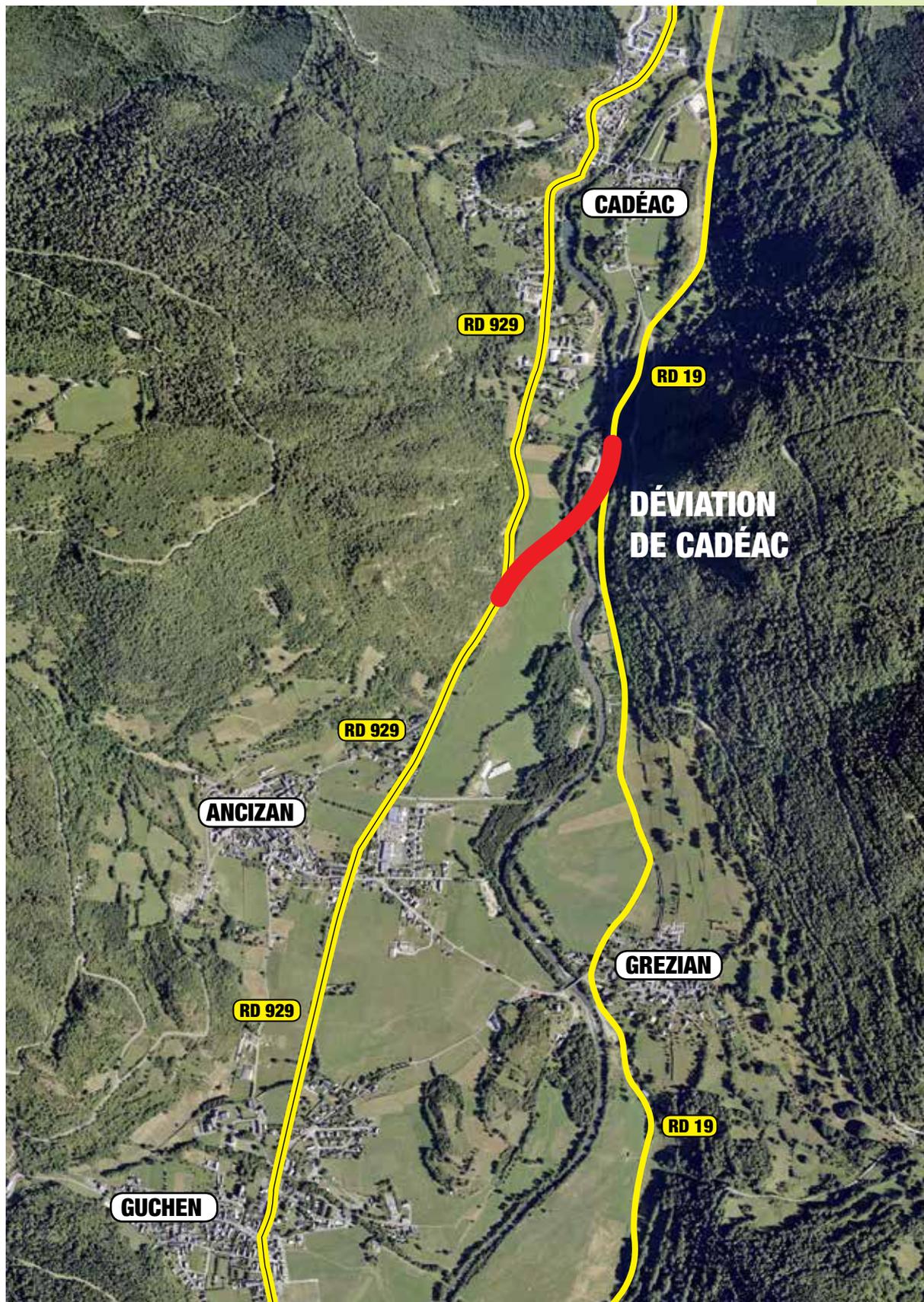
Le Conseil Général sécurise et fluidifie les déplacements routiers Pose de la 1^{ère} pierre de la déviation de Cadéac

Des dispositions particulières sont prises vis-à-vis du risque sismique puisque le secteur est soumis à un aléa sismique moyen. L'ouvrage comprendra à ce titre une butée sismique et un anti-cheminement notamment.

Les talus de remblais ainsi que les abords des voies feront l'objet de plantations herbacées, arbustives et d'arbres de haut jet, permettant l'intégration paysagère des infrastructures. Le maintien de la ripisylve (forêt riveraine) et des activités agricoles dans la plaine participera à la conservation des perceptions paysagères initiales. L'ouvrage de franchissement a été affiné afin de limiter l'effet de coupure dans la vallée.

Infrastructures routières : une forte politique d'investissement du Conseil Général

La gestion du réseau routier départemental constitue l'une des compétences principales du Conseil Général. Tout au long de l'année, pour mener à bien cette mission, le Département investit largement pour moderniser, améliorer et développer ce réseau de 3 000 km et d'environ 1 000 ouvrages d'art afin de garantir la sécurité des usagers mais aussi, de participer à l'aménagement du territoire et au développement économique et touristique. En 2013, le Conseil Général a consacré 52,4 M€ pour les routes et infrastructures.



CONTACT PRESSE :

Baptiste MAUREL
Directeur de la Communication
05 62 56 78 73 /// 06 30 01 98 24 - baptiste.maurel@cg65.fr